

REGLEMENT, LA TRACE du Jura 2025

Art. 1 : « LA TRACE du Jura » (trail), est organisée par l'associations « TRAILEUR Ô DOUBS 800 » (TÔD 800),

Art. 2 : Dates et horaires

- LA TRACE DU Jura aura lieu du 29 mai au 1^{er} juin 2025. Elle est composée de 4 étapes dont le départ sera donné à 8h00 le matin et l'arrivée au plus tard à 20h30

Etape 1 : **Arcs et Senans** / Renne sur loue / Salins / Prétain/ Montigny les Arsures/ **Arbois** /Les Planches/Pupillin / Poligny / **Chamole** (70.4km, 2515d+)

Etape 2 : **Chamole** / Plasne / Passenans / Menetrux / Château Chalon / **Grange sur Beaune** / Baumes les messieurs/ Sur la roche / Perrigny / Vevy / verges / **Châtillon** (69.6 km, 2155 d+)

Etape 3 : **Châtillon** / verges / Châtillon / Chalain / Hérisson/ **Ilay** /Pic de l'aigle / Chaux les Crotenay / Les planches en montagnes / Foncine le haut / **chapelle des bois** (69.8 km, 2314 d+)

Etape 4 : (Marathon) **chapelle des bois** /Chaux neuve / **Mouthe (28km, 948d+)**

- Le retrait des dossards sera possible le 29 juin à ARC et SENANS et à chaque départ à partir de 7h00

Art. 3 : Conditions d'admission

- Ce trail ne sera pas chronométré. Les PPS ou certificat médical, ou justificatif seront néanmoins nécessaires.
- Vous devrez justifier d'une expérience de trail long, en autonomie et navigation. Votre inscription sera validée par l'organisateur, au regard de votre expérience
- Les inscriptions seront closes dès que le quota de 50 coureurs aura été (100 pour le marathon).
- L'âge minimum est de 18 ans le jour de la course

Art. 4 : Condition d'Inscriptions

- Les inscriptions au trail ne se fait que par internet (<https://www.njuko.net/latrace2025>), avant le 25 mai 2025. Des inscriptions seront possible le jour de la course, avec une majoration de 10 €, dans la mesure des places disponibles (limité à 50). Le repas du soir est compris dans l'inscription
- Tarifs (repas du soir compris) :

- Etape 1 : 30 € (Solo), 60€ avec Pacer, 60 € en relai.
- Etape 2 : 30 € (Solo), 60€ avec Pacer, 60 € en relai.
- Etape 3 : 30 € (Solo), 60€ avec Pacer, 60 € en relai.
- Etape 4 (Marathon) : 30 € (Solo), 60 en relai.

Art. 5 : Sécurité et secours

- Autonomie complète sur 40 km. Vous devrez avoir 2 L d'eau minimum et suffisamment d'alimentation pour parcours plus de 40 km.
- Téléphone obligatoire avec le numéro du PC de course, avec le numéro du PC courses enregistré
- Bâtons sont autorisés.

Art. 6 : Classement et récompenses

- Aucune prime ou récompenser ne sera remise.
- Il n'y aura pas de classement individuel.

Art. 7 : Assurance

- Le comité d'organisation a souscrit pour l'épreuve une assurance responsabilité civile.
- Chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Art. 8 : Abandon

- En cas d'abandon, le coureur a obligation de le signaler à l'organisation.

Art. 9 : Droit à l'image

- Par son inscription, tout coureur autorise l'organisateur ou ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Art. 10 : Modification de parcours

- Pour des raisons de sécurité et de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et d'arrêter l'épreuve en cours, voire de l'annuler.

Art. 11 : Respect de l'environnement

- Dans un souci de protection de l'environnement, chaque concurrent s'engage à transporter l'intégralité de ses déchets durant le parcours, des poubelles étant à sa disposition à l'arrivée. L'organisateur peut disqualifier tout coureur manquant à ce règlement.

Art. 12 : Acceptation du règlement de l'épreuve

- En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.